



EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2019

COMMUNE DE GARDANNE

Convoqué le mardi 24 septembre 2019

Président de séance : Monsieur le Maire
Secrétaire de séance : Monsieur Anthony Pontet

**VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET MIROIR DU SERVICE
DE LEAU - EXERCICE 2018 -**

OBJET :

MEI Roger
PRIMO Yveline
LA PIANA Jean-Marc
PONA Valérie
BASTIDE Bernard
NERINI Nathalie
MENFI Joseph (dit Jeannot)
ARNAL Jocelyne
PORCEDO Guy
MASINI Jocelyne
PONTET Anthony
LAFORGIA Christine
JORDA Claude
GUIDINI-SOUCHE Johanne
PARDO Bernard
KADRI Zahia
PARLANI René Absent
IDDIR Chérifa
TOUAT Didier Procuration
SEMENZIN Véronique Procuration
BRONDINO Maurice
GAMECHE Samia Procuration jusqu'à la question n° 8
VIRZI Antoine
BUSCA-VOLLAIRE Céline Absente
BAGNIS Alain
MUSSO Alice
SBODIO Claude Procuration
GARELLA Jean-Brice
MARTINEZ Karine Procuration
RIGAUD Hervé
AMIC Bruno
APOTHELOZ Brigitte
BALDO Antonio
BLANGERO Maryse Absente
LEPOITTEVIN Clément Absent

Nombre total de conseillers : 35
Présents à la séance : 26 jusqu'à la question 8 puis 27
Nombre de pouvoirs : 5 jusqu'à la question 8 puis 4
Absents à la séance : 4

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal,

Monsieur le Maire confie la présidence à Madame Primo, 1ère Adjointe, qui propose au Conseil Municipal de délibérer sur le Compte Administratif du Budget miroir du Service de l'Eau de l'exercice 2018 dressé par Monsieur le Maire.

Après avoir entendu et approuvé les comptes de gestion de l'exercice 2018,

Il présente le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2018 correspondants.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à la majorité, **Pour** : 24 Majorité Municipale - (**Monsieur le Maire est sorti et n'a pas pris part au vote**) - M. Rigaud - **Abstentions** : M. Garella (02) - M. Amic - M. Baldo/Mme Apothéloz, l'adopte et le convertit en délibération,

DÉCIDE :

ARTICLE 1 : De donner acte à Monsieur le Maire de la présentation faite du Compte Administratif du Budget miroir du Service de l'Eau, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	REALISATIONS		RESTES A REALISER	
	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement
Recettes	3 153 714.39 €	387 170.35 €	0.00 €	0.00 €
Dépenses	3 153 714.39 €	387 170.35 €	0.00 €	0.00 €
Résultat de l'exercice	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Déficit reporté	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Excédent reporté	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
EXCEDENT DE CLOTURE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
DEFICIT DE CLOTURE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €

ARTICLE 2 : De reconnaître la sincérité des restes à réaliser.

ARTICLE 3 : D'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus pour le Compte Administratif du Budget miroir du Service de l'Eau pour l'année 2018.

Le Maire de Gardanne,

Roger MEI

SIGNE



TRANSMISE EN SOUS/PREFECTURE LE : 18 OCT. 2019

AFFICHÉE LE : 18 OCT. 2019

ACCUSÉ RÉCEPTION DE LA SOUS PREF. EN DATE DU 18 OCT. 2019